

Budget d'initiatives locales (BIL)

Priorités d'intervention et informations sur la sélection

Priorités d'intervention locales : 2005-2006

Les clientèles éloignées du marché du travail, vivant des obstacles à une insertion socioprofessionnelle et ayant besoin d'aide et d'accompagnement.

Les clientèles considérées prioritaires

- Prestataires de l'assistance emploi aptes au travail
- Femmes
- Femmes monoparentales
- Personnes immigrantes et issues de communautés visibles
- Jeunes adultes
- Personnes peu scolarisées
- Personnes de plus de 45 ans
- Homme de 30 à 45 ans

Balises de sélection de projet

Le projet répond aux conditions suivantes :

- Correspond aux priorités locales
- Fait preuve d'innovation
- Favorise des démarches volontaires s'appuyant sur une libre implication des personnes
- Offre un support et un encadrement aux participants tout au long du projet
- S'inscrit dans la dynamique locale (concertation, réseautage, partenariat)
- Est porté par un organisme bien implanté dans son milieu qui fait preuve d'une bonne connaissance des problématiques des personnes sans emploi ou éloignées du marché du travail
- Correspond aux mesures et programmes d'Emploi-Québec
- Les activités se déroulent entre le 1^{er} avril 2005 et le 31 mars 2006. Il est toutefois possible de dépasser le 31 mars; un report de 35% du budget est possible.

Dépenses admissibles

En fonction des mesures et programmes d'Emploi-Québec et dépendant des ressources financières.

Il n'y a pas de montant maximum pour la demande.

Frais reliés au fonctionnement : coordination de projet, avantages sociaux, loyer et services publics, fournitures, matériel, frais de déplacements, équipement.

Frais reliés à la formation : formateur, avantages sociaux, matériel didactique, fournitures, activités de recrutement, suivi des participants.

Sous-traitance : 10% maximum ou avec approbation du conseil du trésor (délai 2 mois)

Déductions à la source : 16%

Processus de sélection des projets

La Table ad hoc est mandatée pour réaliser la gestion du BIL sur le territoire. Elle fait la sélection des projets selon les orientations et les priorités d'intervention annuelles locales.

La table regroupe quatre intervenants en développement de la main-d'œuvre :

Deux organismes communautaires du Sud-Ouest :

- Le Garde-Manger pour tous : Madame Ghislaine Théorêt
- Cuisine-Atout entreprise d'insertion inc. : Monsieur Guy Thibault

Deux représentants institutionnels :

- Emploi-Québec, Regroupement Sud-Ouest : Madame Josée Bergeron
- Immigration-Québec Sud de Montréal : Monsieur Félix Houde

Un représentant du RESO, Monsieur Guy Biron, y participe à titre d'expert-conseil (sans droit de vote).

Principes de fonctionnement de la table

- Le processus décisionnel d'approbation de projet repose sur un mode consensuel.
- La table prévoit et applique un code d'éthique afin de prévenir tout potentiel de conflit d'intérêts et d'assurer des règles de confidentialité lors de l'évaluation des projets soumis dans le cadre du BIL.